

Au Conseil Communal de Prangins

Rapport de la Commission chargée de l'étude du Préavis No. 24/90

CONCERNE: BUDGET COMMUNAL 1991

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances composée de Mlle C. Liechti, M. Hugi, E. Micheloud, M. Syfrig et R. Mauroux (rapporteur) s'est réunie les 8, 13 et 21 novembre. Tous les membres ont participé à ces séances à l'exception de M. Hugi, absent le 13 novembre. M. G. Suter, membre de la Commission de Gestion a participé à la séance du 13 novembre.

M. J. P. Frutiger, syndic et municipal responsable, a assisté à la séance du 13 novembre. Nous le remercions pour les éclaircissements qu'il nous a apportés.

La Commission s'est penchée tout particulièrement sur les charges financières résultant des investissements déjà réalisés et prévus pour 1991. Les charges totales s'élèveront à Fr 1'315'000. Après déduction des intérêts étant débités à divers comptes d'investissement (port, bâtiment locatif, bâtiment scolaire, etc.) les charges à supporter par les contribuables s'élèveront à Fr 635'000.

Le tableau intitulé "EXERCICE 1991: CALCUL DES INTERETS" figurant à la page 4 du Préavis n'était pas exact. M. Frutiger l'a modifié et nous a soumis le nouveau Calcul des Intérêts budgétés qui constitue l'ANNEXE A de ce rapport. Ces chiffres ne modifient pas le résultat final de l'exercice.

Cette modification a pour effet de diminuer les intérêts des emprunts à moyen et long termes de Fr 15'000 (Fr 1'315'000 au lieu de Fr 1'330'000) et essentiellement d'augmenter les produits des intérêts par imputation de Fr 264'000 (Fr 680'000 au lieu de Fr 416'000). La Commission a estimé que ces modifications étaient acceptables sur le fond.

La Commission a examiné les charges et revenus budgétés pour 1991 et a fait les constatations suivantes:

1. Les comptes ordinaires dégagent un excédent de Fr 58'400 avant les amortissements et un déficit de Fr 562'900 après des amortissements budgétés à Fr 621'300.
2. Les amortissements de Fr 621'300 comprennent Fr 236'400 d'amortissements sur le nouveau bâtiment scolaire (Fr 211'200) et le poste d'attente (Fr 25'200).
3. Les services dégagent un excédent de Fr 146'000.

Ces chiffres ressortent du tableau suivant, élaboré à partir des éléments contenus dans le préavis:

	Charges	Revenus	Excédent (+) Déficit (-)
	1000 Fr	1000 Fr	1000 Fr
<u>COMPTES ORDINAIRES</u>			
1. Administration générale	821.8	2.3	- 819.5
2. Finances	1'282.1	6'669.7	+ 5'387.6
3. Domaines et bâtiments	445.5	222.5	- 223.0
4. Travaux	1'311.9	414.5	- 897.4
5. Instruction publique / Cultes	2'320.6	55.0	- 2'265.6
6. Police	295.0	22.0	- 273.0
7. Sécurité sociale	940.7	0	- 940.7
8. Service électrique	0	90.0	+ 90.0
	<u>7'417.6</u>	<u>7'476.0</u>	
<u>Excédent des recettes avant amortissements</u>			+ 58.4
Amortissements	621.3		- 621.3
<u>Total général des comptes ordinaires</u>	<u>8'038.9</u>	<u>7'476.0</u>	
<u>Excédent des dépenses après amortissements</u>			- 562.9 =====
<u>SERVICES</u>			
1. Collecteurs E.C. / E.U.	50.0	265.0	+ 215.0
2. Station d'épuration	116.0	121.0	+ 5.0
3. Défense-incendie	79.0	40.0	- 39.0
4. Service des eaux	<u>295.0</u>	<u>270.0</u>	- 25.0
	540.0	696.0	
Excédent des services			+ 146.0
Attribution aux financements spéciaux	220.0		
Prélèvement sur les financements spéciaux		<u>64.0</u>	
	<u>760.0</u>	<u>760.0</u>	

La Commission considère que le budget 1991 présenté par la Municipalité est réaliste et tient compte de la conjoncture actuelle.

Nous avons gagné l'impression que la Municipalité exerce un contrôle rigoureux sur les dépenses qu'elle peut influencer. Elle n'a pas prévu l'engagement de personnel communal supplémentaire pour 1991.

Au chapitre des recettes, nous estimons, comme lors de l'étude du Préavis No 17/90 concernant le renouvellement du taux d'imposition, que les revenus sont un peu sous-évalués.

Relevons pour terminer que le montant de Fr 236'400 prévu dans le budget pour des amortissements sur le nouveau bâtiment scolaire et le poste d'attente, qui ne seront pas achevés à fin 1991, grèvent inutilement le budget communal, faisant passer le déficit de Fr 326'500 à Fr 562'900. Nous estimons que ces amortissements ne sont pas nécessaires tant que les travaux ne sont pas terminés.

CONCLUSIONS

La Commission des Finances unanime vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le Préavis municipal No 24/90 concernant le budget 1991,

lu le rapport de la Commission des Finances,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter le budget communal 1991 avec la modification suivante:

La page 4 du Préavis est remplacée par le tableau figurant à l'Annexe A du rapport de la Commission.

Prangins, le 27 novembre 1990

La Commission des Finances

C. Liechti


.....

M. Hugi 

E. Micheloud

.....

M. Syfrig 

R. Mauroux
(rapporteur)


.....

ANNEXE A

Exercice 1991 : calcul des intérêts

<u>comptes</u>	<u>nature des charges / revenus</u>	<u>montants</u>
	<u>1. Réestimation 1990</u>	
pour mémoire :		% Fr
220.3210	Intérêts à court terme	30.0

220.3223	Intérêts des emprunts à moyen et long termes	865.0
	<u>2. Budgétisation 1991</u>	
220.3223	Emprunt Fr Mio 3.0 à 7 % 12 mois	210.0
220.3223	Emprunt Fr Mio 2.0 à 8 % 9 mois	120.0
220.3223	Emprunt Fr Mio 3.0 à 8 % 6 mois	<u>120.0</u>
<u>220.3223</u>	T o t a l 1991	1'315.0
	<u>à déduire :</u>	
	- intérêts à débiter :	
470.3221	au port Fr Mio 4,5 à 5,5 %	- 246.0
investissement	au bâtiment locatif Fr Mio 4.3 à 5,5 %	- 236.0
investissement + cpte affecté	au bâtiment scolaire + réseau d'eau Fr Mio 4.0 à 6 % 10 mois	- <u>198.0</u>
<u>220.4221</u>	Produits par imputation	- 680.0
	<u>Charge totale des intérêts 1991</u>	<u>635.0</u>